

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

75^e année – N°3 – juillet-septembre 2025

2025/3

Faut-il être médecin avant d'être philosophe ?

Romain Hacques, ENS de Lyon, IHRIM

Quels statuts pour les règles communes
de la science ?

Cyrille Imbert, CNRS, Université de Lorraine

Michèle Le Dœuff et Françoise d'Eaubonne
dans les palais des Muses

Sandra Mevrel, Lycée Jean-Renou, La Réole

Entre absolutisme et relativisme radical

Sylvain Panis, Bibliothèque municipale de Grenoble

Croire contre tous

Marc Pavlopoulos, Lycée Jean-Jaurès, Reims

Les catégories de la connaissance
chez les durkheimiens

Dimitri Robin, Lycée Jean-Renou, La Réole

La pratique de la littérature
dans l'enseignement DGEMC

Alexandre Martin, Lycée Saint-Exupéry, Parentis-en-Born

LA
CONSTRUCTION
SOCIALE
DU SAVOIR

LE MÉTIER

Appép

Association des professeurs de philosophie
de l'enseignement public

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

Directeur de la publication :

Vincent Renault, président de l'Association.

Secrétaires de rédaction :

Blaise Bachofen, Didier Brégeon, Michel Delattre,
Pierre-Luc Desjardins, Ariana Beatrice Fabbriatore,
Baptiste Klockenbring, Sandra Mévrel, Bertrand
Nouailles, Marc Pavlopoulos.

Comité de lecture :

Étienne Akamastu, *Lycée Louis-Bascan, Rambouillet*
Blaise Bachofen, *CY Cergy Paris Université*
Christophe Béal, *Lycée Descartes, Tours*
Valérie Bonnet, *Lycée Grand-Air, Arcachon*
Didier Brégeon, *Lycée Cornat, Valognes*
Stéphane Cormier, *Université Bordeaux-Montaigne*
Philippe Danino, *Lycée Alexandre-Dumas, Saint-Cloud*
Michel Delattre, *Sciences Po Saint-Germain-en-Laye*
Pierre-Luc Desjardins, *Lycée Alexandre-Dumas, Saint-Cloud*
Frédéric Fauquier, *Université Paul-Valéry, Montpellier*
Catherine Kintzler, *hon. Université de Lille III*
Baptiste Klockenbring, *Lycée Nikola-Tesla, Dourdan*
Jean-Louis Lanher, *hon. Lycée du Parc, Lyon*
Jordan L'Hostis Le Hir, *Lycée Notre-Dame, Boulogne*
Frédéric Ménager, *Lycée Van-Gogh, Ermont*
Sandra Mévrel, *Lycée Jean-Renou, La Réole*
Bertrand Nouailles, *Lycée Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand*
Marc Pavlopoulos, *Lycée Jean-Jaurès, Reims*
Vincent Renault, *Lycée Louis-Barthou, Pau*
Héloïse Salelles, *Lycée Louis-Barthou, Pau*
Gérard Schmitt, *hon. Lycée Chopin, Nancy*
Patricia Touboul, *Université Paul-Valéry, Montpellier*
Patricia Verdeau, *Inspé de Toulouse*
Martine Verlhac, *hon. Lycée Berthollet, Annecy*

Les propositions d'articles, d'une longueur de 30 000 signes maximum, doivent être envoyés à l'adresse revue@appep.net. La ligne éditoriale de la revue et les appels à contribution sont accessibles sur le site de l'association : www.appep.net.

Tarifs :

Le tarif de l'adhésion à l'Association dépend de l'indice de rémunération.
L'adhésion comprend l'abonnement à la version électronique de *L'Enseignement philosophique*.
Pour un abonnement à la revue imprimée :
supplément de 25 €
15 € : jusqu'à l'indice 455
20 € : de 455 à 515
25 € : de 515 à 600
30 € : de 600 à 760
35 € : au-delà de 760
30 € : professeurs honoraires.

Le numéro :

15 € + 3 € de frais d'envoi, TTC.

Abonnement sans adhésion à l'association :

49 € pour la France métropolitaine :
64 € pour l'étranger et la France d'outre-mer (46 € + 18 € de frais de port).

Les suppléments de soutien sont reçus avec reconnaissance.

Règlement : tout règlement doit être libellé à l'ordre de l'Association des Professeurs de Philosophie, CCP N° 0760482 S 020.

Toute correspondance relative aux cotisations et aux abonnements doit être adressée à la Trésorière de l'Association :

Valérie Bonnet, 101 boulevard Deganne, 33120 Arcachon

Le Directeur responsable :

Vincent Renault, 4 rue Mourrot, 64000 Pau
Maquette et illustration : Gilles Vérant – verant@wanadoo.fr
Réalisation : Atelier 7F – www.atelier7F.com
Impression : Corlet imprimeur
CPPAP : N° 0724 G 84794
ISSN 0986-1653
Dépôt légal : 3^e trimestre 2025



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

- 3 Pour un examen qui favorise l'étude

LA CONSTRUCTION SOCIALE DU SAVOIR

- 11 Romain HACQUES, *Faut-il être médecin avant d'être philosophe ? L'alliance entre philosophie et médecine en question à Montpellier à la fin des années 1850*
- 21 Cyrille IMBERT, *Quels statuts pour les règles communes de la science ? Pour un conséquentialisme des actes (et non des règles)*
- 31 Sandra MÉVREL, *Michèle Le Dœuff et Françoise d'Eaubonne dans les palais des Muses : l'universalisme de la pensée philosophique à l'épreuve du féminin*
- 45 Sylvain PANIS, *Entre absolutisme et relativisme radical : la question du critère de préférence entre théories concurrentes*
- 57 Marc PAVLOPOULOS, *Croire contre tous*
- 71 Dimitri ROBIN, *De nouvelles lunes au firmament de la raison. Les catégories de la connaissance chez les durkheimiens*

LE MÉTIER

- 83 Alexandre MARTIN, *La pratique de la littérature dans l'enseignement DGEMC : Corpus delicti de Juli Zeh. Réflexions critiques sur la démocratie immunitaire*

BULLETIN DE L'ASSOCIATION

- 97 Audience auprès du cabinet d'Élisabeth Borne, le 29 avril 2025
- 102 Motions adoptées par l'Assemblée générale de l'Appép, le 24 mai 2025
- 106 Lettre aux corps d'inspection et aux directions des examens et concours sur les réunions d'entente et d'harmonisation, le 9 juin 2025

108 Correspondance entre la Régionale de Clermont-Ferrand
et la Division académique des examens et concours sur
les réunions d'entente et d'harmonisation

113 Lettres de l'Appel à la ministre et à la directrice de
l'Enseignement scolaire sur le baccalauréat 2026

INFORMATIONS

119 Livres reçus

APPELS À CONTRIBUTIONS

123 Colloque sur la spécialité « Humanités, Littérature et
Philosophie »

129 La musique

131 L'avenir

133 Jaurès philosophe

135 Rubrique « Le métier »

Revue publiée avec le soutien du Laboratoire d'Études Juridiques et Politiques (EA 4458)



POUR UN EXAMEN QUI FAVORISE L'ÉTUDE

Sixième rentrée de Terminale sous le régime du ministre Blanquer qui, passé chez Veolia, commentait ainsi ses réformes : « *Les questions éducatives [...] supposent de planter des graines qui germeront sur dix, quinze ou vingt ans. Je pense qu'à l'école ou au lycée ces graines commencent à donner leurs premiers bourgeons* »¹. En attendant (encore plus de dix ans ?) d'en goûter les premiers fruits, on cherche en vain ces bourgeons dans l'actuel lycée. On s'y bat avec des programmes surchargés. La confection d'emplois du temps et de calendriers, pour l'administration comme pour les professeurs, est devenue un casse-tête sans solution satisfaisante. L'abrogation partielle de l'examen et l'importance donnée au contrôle continu ont favorisé un climat de réclamation et de défiance qui imprègne tous les rapports. Ce qu'il reste d'examen est défiguré par le « grand oral », épreuve-phare de la réforme Blanquer, dont les règles mêmes empêchent une évaluation équitable et rendent difficile une préparation sérieuse. Les professeurs, les élèves et souvent leur famille dépensent une énergie excessive à constituer des dossiers Parcoursup pas toujours utilisables pour des formations qui ne savent bien comment interpréter des bulletins dont les notes sont désormais peu parlantes.

On dira à juste titre qu'il n'y a jamais eu d'âge d'or de l'étude uniformément sereine et que, de toute façon, l'apprentissage, la découverte et l'invention gagnent beaucoup à la pression du temps court. Ne pourrait-on pas

1. « Son projet d'écoles avec Veolia, son bilan au ministère : Jean-Michel Blanquer se confie », propos recueillis par J. Bescond, *Ouest-France*, 25 avril 2024, <https://www.ouest-france.fr/politique/jean-michel-blanquer/entretien-avec-terra-academia-lex-ministre-de-leducation-jean-michel-blanquer-se-met-au-vert-dfa1193a-0184-11ef-8825-b7a8734f310f>.

reprocher à la nouvelle structure du baccalauréat de priver l'élève de certaines vertus du « bachotage » ? Mais cela ne fait que mieux apparaître un aspect essentiel du détraquement actuel du lycée : le détraquement de son rythme, de la succession de ses durées, tout particulièrement sous l'effet de la quasi-liquidation de l'examen final.

Un bon travail « en temps limité », c'est-à-dire réalisé en quelques heures consacrées exclusivement à le mener de son début à sa fin, cela n'est possible qu'à condition, et cela ne vaut que comme preuve d'une étude de longue durée, par étapes, en pointillés même, faite d'élaborations parfois poussives, ponctuée de reprises, de redites, de révisions et de corrections, sur une durée certes pas illimitée (aucune ne l'est), mais relativement libre de pressions externes. Contrairement au cliché caporaliste, le professeur est là non pour faire obstacle à cet usage du temps, mais pour aider à l'acquiescer. Et c'est pourquoi il doit effectivement être là, je veux dire connaître l'élève comme l'élève le connaît, pouvoir lui parler réellement, lui *répondre*².

Cela n'est pas vrai de la seule philosophie. Faire et refaire des exercices en mathématiques, lire patiemment dans une langue étrangère, y converser de manière informelle, prendre tout son temps pour faire parler les pleins et les vides d'un poème : n'est-ce pas ainsi, à la façon du « petit latin » de la khâgne, voire dans une sorte de rumination, qu'on accède à ces routines paradoxales qui, loin d'assoupir, augmentent les chances de voir clair dans le problème ? Le slogan d'abolir les notes ne trouve-t-il pas ses trop faciles raisons dans l'idée qu'une évaluation trop fréquente juge de capacités sans laisser le temps de les acquiescer ?

De fait, il faut qu'une évaluation régulière mesure ce qui reste à parcourir, rappelle le travail à fournir et suscite l'effort. Mais il faut aussi que cette évaluation serve essentiellement à soutenir des capacités dont un examen par essence *final* peut vérifier l'acquisition. (On mesure ici combien la distinction entre connaissances et compétences est abstraite.) L'équité à elle seule justifierait le retour à un baccalauréat composé d'épreuves finales, nationales et anonymes, et cela doublement : non seulement parce que les professeurs correcteurs n'y sont pas les professeurs préparateurs, mais encore parce que le rôle décisif donné au contrôle continu peut entraîner des bulletins aux notes pour ainsi dire négociées qui empêchent une sélection juste des dossiers. Mais aussi et surtout, c'est l'examen *réellement final* est qui favorise le plus véritablement l'étude ; c'est lui aussi qui donne sens à une évaluation suffisamment fréquente au cours de l'année.

2. Parons une objection. L'IA répond-elle d'une manière qui est celle, non d'un manuel ou d'une vidéo, mais du professeur ? Sans même arguer du fait que la machine ne répond pas au sens où une personne répond et que sa prétendue « réponse » consiste en une production probabiliste du texte de la meilleure réponse selon les usages présentés par ses données, on peut dire qu'en raison même de son extrême docilité aux injonctions de l'utilisateur, l'IA ne saurait apporter de réponse qui puisse réellement convenir à la situation pédagogique. L'appel pressant adressé aux professeurs de mobiliser l'IA en apprenant aux élèves comment en faire bon usage signifie, au fond, apprendre aux élèves à s'en servir *au minimum*, en somme à s'en passer autant que possible. L'injonction est clairement contradictoire.

Si le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes reste donc un cap pour l'Appep, cela ne l'empêche en rien de travailler à ce que, dans le cadre existant, l'enseignement de la philosophie continue de se parfaire. Tout cadre ne favorise sans doute pas de la même façon la philosophie, et l'on pourrait même douter qu'un lycée dont le couronnement est l'épreuve de grand oral soit encore un lycée où le travail philosophique est réellement pris au sérieux. Mais faire en sorte que les élèves philosophent et philosophent bien est un effort toujours de saison. L'Assemblée générale de l'Appep a ainsi voté une motion « sur la préparation de l'épreuve de philosophie au baccalauréat » qui invite chaque professeur à se préoccuper des conditions concrètes de possibilité de cette tâche³. Enfin et surtout, c'est à un tel perfectionnement que participe le colloque que l'association organise à l'ENS le samedi 15 novembre prochain sur la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » : comment, au sein de cette spécialité qui donne le sentiment que la philosophie est une forme d'expression littéraire, faire en sorte que s'y élabore de la bonne philosophie ? Les professeurs s'y sont efforcés. Ils ont des leçons à tirer qui permettront à des propositions de se former.

Vincent Renault
Président de l'Appep
30 juillet 2025

3. Voir *infra*, « Motions adoptées par l'Assemblée générale de l'Appep, 24 mai 2025 », p. 102.

LA CONSTRUCTION SOCIALE DU SAVOIR

11 Romain HACQUES

Faut-il être médecin avant d'être philosophe ? L'alliance entre philosophie et médecine en question à Montpellier à la fin des années 1850

Dans cet article, nous proposons d'analyser une controverse qui oppose la Faculté des Lettres à la Faculté de Médecine de Montpellier en 1858 au sujet du statut de la philosophie médicale. Nous montrons que, loin d'opposer les philosophes aux médecins, le conflit porte sur les modalités de leur alliance disciplinaire. En effet, il s'agit de savoir si les philosophes doivent se subordonner aux médecins sur les questions de philosophie médicale, ou si les philosophes peuvent intervenir librement sur ces sujets. L'enjeu est de constituer une doctrine médicale, mais aussi de définir les rôles respectifs des disciplines philosophiques et médicales. On souligne ainsi l'importance des hiérarchies disciplinaires dans les débats théoriques sur la nature du principe vital. On entend ainsi montrer les difficultés institutionnelles autant que théoriques que pose une construction collective du savoir articulant philosophie et médecine. Dès lors, cet article aboutit à trois conclusions. D'abord, les débats sur la doctrine de la philosophie médicale (animisme et vitalisme) sont secondaires, relativement à la question de savoir si ce sont les philosophes ou les médecins qui doivent la constituer. Ensuite, les médecins considèrent la philosophie, voire la métaphysique, comme essentielle à l'activité médicale et comme prétendant à des effets concrets dans la pratique. Enfin cet épisode permet de montrer que l'évolution des relations entre philosophes et médecins est inséparable des évolutions disciplinaires et institutionnelles.

21 Cyril IMBERT

Quels statuts pour les règles communes de la science ? Pour un conséquentialisme des actes (et non des règles)

On considère souvent que les règles de la science sont communes aux scientifiques et déterminent l'action scientifique droite. Je défends au contraire ici un conséquentialisme des actes selon lequel : a) le conséquentialisme est le cadre approprié pour analyser l'action scientifique droite ; b) on doit évaluer contextuellement les effets des différentes actions possibles (et non évaluer les règles à partir de leurs effets pour ensuite appliquer ces règles). J'analyse sur cette base le statut des énoncés normatifs généraux de la science, notamment celui des règles de l'intégrité scientifique.

31 Sandra MÉVREL

Michèle Le Dœuff et Françoise d'Eaubonne dans les palais des Muses : l'universalisme de la pensée philosophique à l'épreuve du féminin

Philosopher en féministe suppose de mettre en question la philosophie reçue en héritage : concepts, problèmes, canon mais aussi pratiques de lecture, d'écriture et d'enseignement. Les textes philosophiques étudiés ont pour la plupart été signés et commentés par des hommes formés par des professeurs hommes. En ce sens, la philosophie a un genre : elle est principalement masculine. Mais reconnaître qu'elle est située socialement, est-ce dénier sa prétention à l'universalité ? Deux autrices majeures, Michèle Le Dœuff et Françoise d'Eaubonne, qui font actuellement l'objet d'une redécouverte, soutiennent l'idée que l'ancrage social dans un discours dominant sexiste limite la visée de l'universel que la philosophie doit nécessairement adopter. Michèle Le Dœuff forme le concept de trans-subjectivité pour décrire l'imaginaire sexiste à l'œuvre dans le discours dominant en philosophie. Françoise d'Eaubonne reprend le thème lévinassien de « l'allergie à l'Autre » pour analyser le mécanisme et les enjeux de la négation du féminin dans l'activité philosophique. De là, comment conçoivent-elles la possibilité d'une meilleure philosophie, c'est-à-dire d'une philosophie moins sexiste, donc plus objective et plus universelle ?

45 Sylvain PANIS

Entre absolutisme et relativisme radical : la question du critère de préférence entre théories concurrentes

Entre prétention à la vérité absolue et relativisme radical, il existe des positions intermédiaires moins problématiques, notamment la prétention à la validité comprise comme plus grande vérisimilitude, développée entre autres par K. Popper. Une telle prétention suppose cependant de définir un ou des critère(s) de préférence entre théories concurrentes, question trop souvent éludée par l'épistémologie contemporaine, laquelle cède ainsi la place à des formes irrationnelles de dogmatisme et de relativisme.

57 Marc PAVLOPOULOS

Croire contre tous

Le complotisme ne se contente pas de nier des connaissances communes. Il rejette des évidences qui ne sont pas des savoirs, mais qui constituent les conditions de la connaissance empirique. Wittgenstein les comparait à des « gonds » autour desquels tournent nos savoirs, comme une porte sur son axe. Ces points fixes nous permettent de confronter nos croyances aux faits. Mais il y a dans la pensée complotiste comme un tour de passe-passe. Comme l'a montré Wittgenstein, les évidences de sens commun ont un statut logique. Or le complotiste attaque ces certitudes logiques par des hypothèses empiriques, et ses certitudes à lui sont portées, non par la logique, mais par une conviction passionnée et toute subjective.

71 Dimitri ROBIN

De nouvelles lunes au firmament de la raison. Les catégories de la connaissance chez les durkheimiens

Au moment de son apparition, la sociologie de la connaissance de Durkheim se présente comme une « nouvelle attitude », capable de renouveler la philosophie de la connaissance en dépassant l'opposition, qui structure le champ philosophique, entre empirisme et apriorisme. Pour ce faire, Durkheim se sert du modèle de l'épistémologie conventionnaliste, qu'il applique aux catégories de la connaissance, développant ainsi une approche conventionnaliste des catégories. Or, concevoir les catégories comme des conventions (ou comme des institutions), revient à leur prêter une variabilité et une historicité, que la philosophie se montre, en règle générale, réticente à leur attribuer. Mauss décrit ces catégories, devenues variables et changeantes, comme de nouvelles lunes apparaissant au « firmament de la raison ».



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

BUREAU NATIONAL

Président : Vincent Renault,
4 rue Mourot, 64000 Pau,
06 68 38 90 53,
vincentrenaultvr@gmail.com

Vice-présidents :
Karine Cardinal,
chargée des relations avec les Régionales,
kcardinal777@gmail.com
Blaise Bachofen,
chargé des relations avec le Supérieur

Trésorière : Valérie Bonnet,
également chargée de la voie technologique,
101 boulevard Deganne, 33120 Arcachon,
vbonnet70@gmail.com

Secrétaire : Michel Delattre,
également chargé des relations
avec le Supérieur
michel.delattre06@orange.fr

Autres membres du Bureau :
Didier Brégeon
Emmanuelle Carlin,
chargée du Prix lycéen du livre
de philosophie, contact@prixphilo.org
Romain Couderc
Pierre-Luc Desjardins,
également chargé des professeurs
contractuels
Arianna Fabbriatore
Nicolas Franck
Didier Guillomet,
chargé d'HLP, didier.guillomet@gmail.com
Baptiste Klockenbring
Raïssa Maillard,
chargée des Inspé et de l'EMC,
maillard.raïssa@gmail.com
Thibault Masset,
chargé de la veille médiatique
Frédéric Ménager,
chargé de la voie technologique
Sandra Mévrel,
chargée de la rubrique « le métier »,
également chargée d'HLP,
sandramevrel@orange.fr
Bertrand Nouailles
Marc Pavlopoulos,
également chargé des CPGE et du blog
Marie Perret

Président fondateur :
Louis-Marie Morfaux

Anciens présidents :
Louis-Marie Morfaux (1947-1969)
Jean Lefranc (1969-1994)
Jacques Billard (1994-1996)
Charles Coutel (1996-2000)
Édouard Aujaleu (2000-2008)
Simon Perrier (2008-2014)
Nicolas Franck (2014-2022)
Marie Perret (2022-2024)

SECTIONS RÉGIONALES DE L'ASSOCIATION

Bordeaux
Président : Arnaud Lalanne,
lalanne.arnaud@gmail.com

Caen
Président : Didier Brégeon,
didierbregeon@orange.fr

Clermont-Ferrand
Président : Alexis Vilain
alvilain2006@gmail.com

Lyon
Président : Julien Fonollosa,
julienfonollosa@gmail.com

Montpellier
Président : Gérard Valdivia,
valdiviagerard01@gmail.com

Nantes
Président : Philippe Soulier,
philippe.soulier5@wanadoo.fr

Paris – Créteil – Versailles
Présidente : Emmanuelle Carlin,
emmcarrin@yahoo.fr

Rouen
Président : Didier Guillomet,
didier.guillomet@gmail.com

Toulouse
Présidente : Patricia Verdeau,
patricia.verdeau@univ-tlse2.fr



L'Appep

Fondée en 1947, l'Association des professeurs de philosophie de l'Enseignement public a pour but la promotion de l'enseignement de la philosophie et son rayonnement dans la cité. Elle se reconnaît dans le principe de laïcité.

Elle veille à ce que l'enseignement de la philosophie fournisse une formation intellectuelle et critique, appuyée sur les grandes pensées philosophiques. Soucieuse de la liberté du professeur de philosophie et de ses conditions matérielles de travail, elle se préoccupe de son haut niveau scientifique, assuré par des concours nationaux et une formation continue appropriée.

L'APPEP estime l'enseignement de la philosophie indissociable de la recherche, et veut renforcer la solidarité du Secondaire et du Supérieur. Elle agit pour que l'enseignement de la philosophie soit assuré d'un rôle significatif dans la formation à tous les métiers d'éducation.

Pour inciter les élèves à lire, elle organise chaque année le Prix lycéen du livre de philosophie.

Sa revue trimestrielle, *L'Enseignement philosophique*, publie, outre des informations professionnelles et administratives, de nombreux articles de recherche ou de réflexion sur l'enseignement qui en font une revue de philosophie indispensable à tout professeur. Son site garantit la publicité de son activité et met à la disposition de tous les professeurs des ressources utiles à leur travail et notamment de nombreux articles publiés dans la revue. Appepliste, sa liste de discussion, offre à tous les adhérents un lieu d'échange et permet la circulation de l'information.

L'APPEP est indépendante. Elle ne reçoit aucune subvention et ses responsables ne bénéficient d'aucune décharge. Elle ne vit que de la cotisation de ses adhérents.